

Source name	Mardi 31 mars 2026
Le Journal de Montréal	Le Journal de Montréal
Source type	
Press • Newspapers	• p. 6
Periodicity	
Daily	• 386 words
Geographical coverage	
Provincial	
Origin	
Montreal, Quebec, Canada	

GARE À CEUX QUI VOUDRAIENT REMPLACER UN VRAI AVOCAT

À LA UNE Technologies

PIERRE-PAUL BIRON

Le Québec n'échappe pas aux nombreux effets pervers des ChatGPT et compagnie lorsque ces outils jouent aux avocats.

La première décision québécoise abordant des informations erronées fournies par une intelligence artificielle (IA) a été rendue par la Cour supérieure en octobre 2025.

Dans cette affaire, Jean Laprade, qui se représentait seul, a été condamné à verser 5000 \$ à la partie adverse pour avoir soumis des citations d'autorités et de jurisprudence «qui n'existent tout simplement pas», déplore le tribunal.

Dans sa décision, le juge Luc Morin évoque ce qui apparaît pour les experts consultés par Le Journal comme une prophétie.

«Bien que ses promesses enivrantes n'aient d'égal que les craintes associées à son usage inapproprié, l'intelligence artificielle testera sérieusement la vigilance des tribunaux pour les années à venir», écrit le magistrat dans un jugement qui fait depuis état de jurisprudence au Québec.

Selon la recension en ligne de Damien

Charlotin, un chercheur français, on dépasse les 1200 cas recensés «d'hallucinations de l'intelligence artificielle» dans des décisions un peu partout dans le monde.

Un peu plus de 130 de ces décisions proviennent du Canada, dont près de 95 % datent de la dernière année.

TRAVAIL AUGMENTÉ

Le professeur de l'Université de Montréal Nicolas Vermeys croit que les derniers mois font la preuve d'une tendance forte qui doit attirer l'attention.

Le système de justice, déjà embourbé, verra sa tâche décuplée si l'IA continue de gagner du terrain dans les salles d'audience.

«Si maintenant, on fait valider des informations qui sont fausses, nécessairement, ça occasionne plus de travail pour les avocats et les juges», soutient le directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP) et directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice.

Le professeur Nicolas Vermeys craint que le recours grandissant à l'intelligence artificielle ne vienne embourber davantage le système judiciaire.

. PHOTO PIERRE-PAUL POULIN

PAS D'AVOCAT GRATUIT

L'utilisation de l'IA à défaut d'être représenté par des avocats peut sembler alléchante, mais tout ça est trop beau pour être vrai, croient les experts consultés.

«Les gens ont besoin d'être accompagnés au minimum dans le système de justice et d'être accompagnés par une vraie personne», plaide Emmanuelle Bernheim, professeure à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

«Ça joue le rôle de l'avocat, mais un avocat gratuit, ça n'existe pas», rappelle Mme Bernheim.